

Arrêté n°21-05/142-PREF-SDS du 10 mai 2021 portant autorisation de surveillance sur la voie publique par la société de sécurité privée « 5sur5 SECURITE » à l'occasion de l'arrivée du Tour d'Eure-et-Loir, à Chartres dimanche 16 mai 2021.

La Préfète d'Eure-et-Loir, Chevalier de la Légion d'honneur, Chevalier de l'ordre national du Mérite,

Vu le code de sécurité intérieure, notamment son article L 613-1

Vu la loi n°83-629 du 12 juillet 1983 modifiée par la loi n° 2003-239 du 18 mars 2003, réglementant les activités privées de surveillance, de gardiennage et de transport de fonds, notamment son article 7;

Vu le décret n° 82-389 du 10 mai 1982 modifié relatif aux pouvoirs des préfets et à l'action des services et organismes publics de l'Etat dans les départements ;

Vu le décret n°86-1099 du 10 octobre 1986 relatif à l'utilisation des matériels, documents, uniformes et insignes des entreprises de surveillance et de gardiennage, de transport de fonds, de protection physique des personnes, notamment son article 6 :

Vu le décret du 6 janvier 2021, portant nomination de Madame Françoise SOULIMAN, en qualité de Préfet d'Eure-et-Loir :

Vu le décret du 6 novembre 2020, portant nomination de Monsieur Yannis BOUZAR, Directeur de Cabinet du Préfet d'Eure-et-Loir ;

Vu l'autorisation du 19 février 2018 n° AUT-028-2117-02-19-20180362150 du Conseil National des Activités Privées de Sécurité portant autorisation d'exercer à la société CINQ SUR CINQ SECURITE sise 3 avenue Nicolas Conté, 28000 Chartres;

Vu l'autorisation du 20 juillet 2016 n° AUT-028-2115-07-20-20160530339 du Conseil National des Activités Privées de Sécurité portant autorisation d'exercer à la société NDI SECURITE sise 12 bis rue de la Chaîne de Lorette, 28170 Châteauneuf-en-Thymerais;

Vu la demande présentée le 6 mai 2021 par Monsieur Sébastien RIBEMONT, Président de la société CINQ SUR CINQ SECURITE tendant à obtenir l'autorisation d'exercer une mission de surveillance et de gardiennage à l'occasion de l'arrivée du Tour d'Eure-et-Loir à Chartres, dimanche 16 mai 2021;

Vu l'arrêté municipal de la ville de Chartres n° 21-AT-0483 du 11 mai 2021 portant réglementation de la circulation et du stationnement dans la ville de Chartres à l'occasion de l'arrivée du Tour d'Eure-et-Loir à Chartres dimanche 16 mai 2021

Sur proposition du Directeur de Cabinet de la préfecture d'Eure-et-Loir;



-ARRÊTE-

Article 1:

La société CINQ SUR CINQ SECURITE, sise 3 avenue Nicolas Conté, 28000 CHARTRES, est autorisée à assurer une mission de sécurisation pour l'arrivée du Tour d'Eure-et-Loir à Chartres dimanche 16 mai 2021 de 15h00 à 17h00.

Article 2:

cette surveillance pourra être assurée par :

Agents titulaires	Agents suppléants
Monsieur Davy BUISSON	Monsieur Iniaki DIEZ FERNANDES
Monsieur Mohammed HOMMANI	Monsieur Jessi N'DINGA
Monsieur Roh-Essalam OUYOUSSEF	Monsieur Sébastien RIBEMONT
Madame Romy SCHALAIRE	Madame Karine DUFOIX
Monsieur Anthony STEPHANT	
Monsieur Abdelhamid OUYOUSSEF	
Monsieur François DEMBADOUNO	

agents de sécurité dûment habilités, titulaires d'une carte professionnelle valide et employés par la société visée à l'article 1er

Article 3:

Le personnel de sécurité considéré assurant les patrouilles ne sera pas armé. Ce même personnel, affecté à cette mission, n'est pas habilité à exercer des missions relevant de la compétence des officiers de police judiciaire (interpellation ou contrôle d'identité notamment).

Tout incident, tout fait dommageable sur le ou les sites susvisés résultant de l'intervention de la société de sécurité privée bénéficiaire du présent arrêté ne saurait être de nature à engager la responsabilité de l'Etat.

Article 4:

Le Directeur de Cabinet de la préfecture d'Eure-et-Loir, le Directeur Départemental de la Sécurité Publique d'Eure-et-Loir et le Colonel, commandant le Groupement de Gendarmerie Départementale d'Eure-et-Loir sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Préfet, Pour le Préfet et par délégation, Le Sous-préfet, Directeur de Cabinet,

Yannis BOUZAR